

Plan climat énergie territorial

Parc naturel régional Oise - Pays de France
Synthèse du Profil énergie-climat du territoire
Septembre 2011

LES OBJECTIFS EUROPÉENS ET FRANÇAIS

LE 3X20 : DIMINUER DE 20 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, RÉDUIRE DE 20 % LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET AUGMENTER DE 20 % LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES D'ICI 2020 (PARLEMENT EUROPÉEN - 2008).

FACTEUR 4 : DIMINUER PAR 4 NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE D'ICI 2050 PAR RAPPORT À 2005 (PLAN CLIMAT NATIONAL, 2004).

Quels secteurs consommateurs ?

- résidentiel
- tertiaire
- industrie
- agriculture
- sylviculture
- déchets
- changement d'occupation des sols

Quels gaz à effet de serre ?

6 gaz sont pris en compte : CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, HFC, PFC. Pour les additionner, leurs émissions sont traduites en « tonnes équivalent CO₂ » ou « tCO₂e », via le PRG*.

Intégrer l'énergie et le climat aux réflexions, un enjeu mondial qui se joue au niveau local

La part de responsabilité de nos activités dans le changement climatique ne fait plus aujourd'hui débat. Aussi, les politiques publiques, qu'elles soient internationales avec le Protocole de Kyoto, européennes avec le « 3x20 » ou nationales avec le « Facteur 4 », intègrent peu à peu cette nouvelle dimension environnementale et ses multiples conséquences sur nos comportements et nos consommations énergétiques.

Ces politiques, qui fixent des objectifs globaux, doivent être déclinées localement, notamment par le biais de deux nouveaux outils : les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE*) et les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET*), créés par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II ».

Quel périmètre d'étude ?

Le périmètre d'étude est constitué de 81 communes étudiées dans le cadre de la révision de la charte (198 767 habitants - INSEE 2007), soit un périmètre élargi par rapport aux 59 communes actuelles du PNR Oise - Pays de France (162 018 habitants - INSEE 2007).

La totalité de la population des communes partiellement incluses dans le Parc est comptabilisée. Le diagnostic est réalisé à la maille de la commune, globalisé pour l'ensemble du territoire et présenté par secteur.

Bien que non soumis à l'obligation de réaliser un plan climat, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a décidé de mener une démarche volontaire de PCET dans le cadre de la préparation de sa nouvelle charte, prévue pour la période 2016 – 2028. Le Parc va définir ainsi sa propre stratégie énergie climat au regard des caractéristiques et des enjeux de son territoire.

En quoi consiste le Profil énergie-climat du Parc ?

Pour construire une politique énergétique en concertation avec l'ensemble des acteurs, il est indispensable d'établir un état des lieux de la situation initiale du territoire en matière d'énergie et de climat.

Le profil énergie-climat du Parc comprend un diagnostic des consommations et productions d'énergie, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions prises en compte sont les émissions directes (dont la source est située physiquement sur le territoire) mais également la majeure partie des émissions indirectes (induites par l'activité du territoire mais émises hors de celui-ci, comme la production d'électricité par exemple). Les résultats sont établis sur la base de différentes données statistiques de l'année 2007 (SOeS, INSEE), complétées par des données locales plus récentes.

Le profil-climat comporte également un recensement des acteurs et des actions déjà menées ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique. Il apporte ainsi des données quantitatives permettant de cibler les économies d'énergie prioritaires au regard des particularités du territoire et des émissions engendrées, mais également qualitatives sur le contexte initial du PNR et les marges d'actions.

Conduit par le bureau d'études AERE, l'établissement de ce profil s'est déroulé de janvier à juillet 2011. La démarche de PCET va se poursuivre jusqu'au début 2012 par l'établissement d'un plan d'actions afin de limiter les impacts du changement climatique et s'y adapter. Ces actions seront élaborées avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire, du local au régional.

Le territoire en quelques chiffres : résultats globaux

►► La consommation d'énergie : un reflet de nos habitudes...

Chiffres-clés

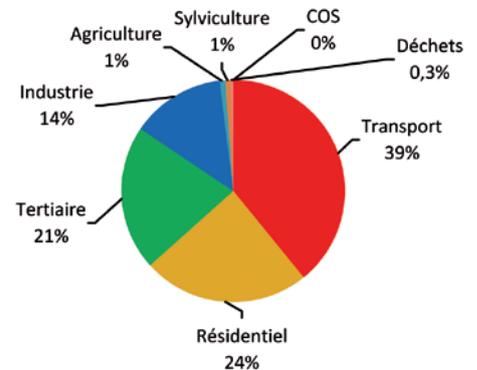
- Sur le territoire : 6 630 GWh* consommés par an
- Par habitant : 33,4 MWh* (moyenne nationale : 29 MWh)

Transport, Résidentiel (habitat) et Tertiaire constituent les principaux postes de consommation sur le territoire.

L'électricité, le gazole et le gaz sont les trois principales sources d'énergie utilisées.

Le budget énergétique ramené par ménage est de 3 041 € / an (chauffage et transport essentiellement).

Répartition par secteur de la consommation énergétique annuelle du territoire



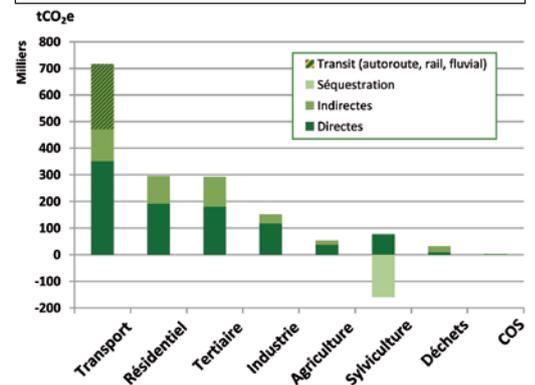
►► Les émissions de GES* : l'équivalent de plus de 4 planètes !

Chiffres-clés

- Sur le territoire : 1 463 683 tCO₂e de GES
- Par habitant : 7,36 tCO₂e (objectif 2050 : 1,8 soit une division par 4)

Le secteur des transports (44 %) représente une part importante des émissions de GES suivi du résidentiel et du tertiaire. A l'inverse, les secteurs de l'agriculture (3 %) et de l'industrie (9 %) représentent une faible part par rapport à la moyenne nationale. Les particularités locales expliquent ce bilan : des zones résidentielles construites, notamment dans les années 1960-1970, de nombreux déplacements domicile/travail vers la région francilienne.

Répartition par secteur des émissions et du stockage de GES sur le territoire



A RETENIR

En consommation d'énergie ou en émission de gaz à effet de serre, avec ou sans prise en compte du transit, le secteur des transports reste le poste prépondérant pour le territoire, le bâtiment (résidentiel et tertiaire) constitue le deuxième poste d'émission.

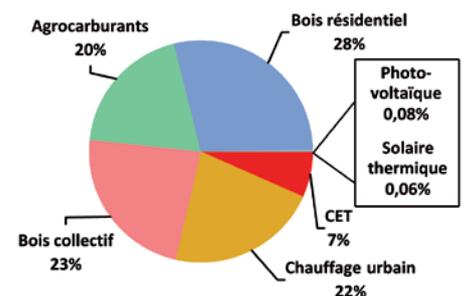
►► La production d'énergie : une très faible proportion d'énergies renouvelables

La production d'énergie (d'origine fossile, fisible ou renouvelable) sur le territoire est très limitée : 187 GWh, soit 2,8 % de la consommation du territoire.

Les énergies renouvelables et assimilées représentent seulement 2,2 % (moyenne française : environ 15 %), avec les constats suivants :

- l'essentiel de la production ENR* est assuré par le bois, utilisé depuis fin 2010 dans le chauffage urbain de Creil et par les particuliers, ainsi que par les agro-carburants ;
- en termes d'émissions de GES, hormis les productions fossiles, les agro-carburants ont un impact conséquent lié à l'utilisation des engrais (selon les ratios d'émission du Bilan Carbone®).

Production d'énergie sur le territoire



L'impact énergie-climat des différents secteurs d'activités : transport et résidentiel au premier plan

►► Les transports : le secteur le plus important en consommation d'énergie et émission de GES

Chiffres-clés

39,2 % de la consommation d'énergie du territoire
47,8 % des dépenses énergétiques totales⁽¹⁾
44,2 % des émissions de GES du territoire

Ce secteur regroupe les transports de personnes et de marchandises. Sont comptées séparément les consommations et émissions du transit et celles du tourisme. Parmi les caractéristiques à noter :

- 1,29 véhicules par ménage, taux d'équipement supérieur à la moyenne française (1,13)
- Disparité importante entre le logement individuel (1,52) et le logement collectif (0,97).

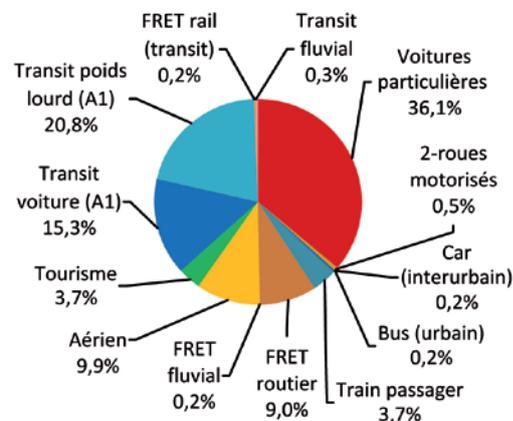
Le transport routier est largement majoritaire avec 80 % des consommations énergétiques ; il est également responsable de la quasi totalité des émissions de GES du secteur⁽²⁾, le gazole est à l'origine de 60 % de ces émissions.

36% des consommations et émissions sont dues à l'usage de la voiture particulière des habitants du Parc.

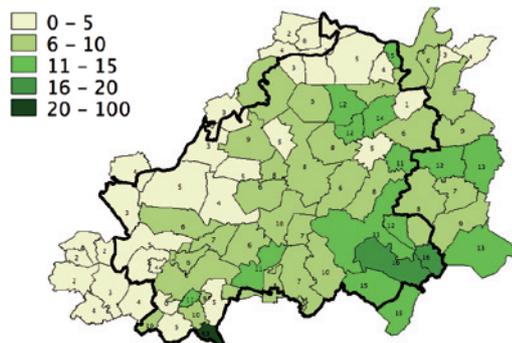
ZOOM ►►

A noter qu'environ 5 400 habitants du territoire travaillent sur la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle, 80 % utilisent la voiture pour s'y rendre.

Répartition par usage de la consommation énergétique du secteur des transports



Part de la population active travaillant sur la plateforme aéroportuaire de Roissy (%)



►► Le résidentiel : part importante du chauffage dans la consommation d'énergie et l'émission de GES

Chiffres-clés

24 % de la consommation d'énergie du territoire
29 % des dépenses énergétiques
18,2 % des émissions de GES du territoire

Le résidentiel correspond aux logements des ménages, résidences principales et secondaires. Le parc résidentiel se caractérise sur le territoire par :

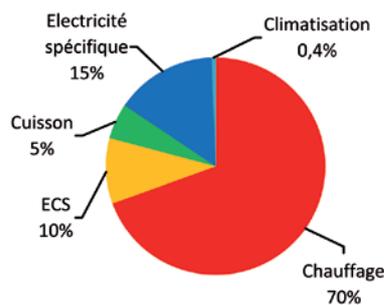
- une dominance de l'habitat individuel (40 % de logement collectif seulement dont une forte proportion à Creil) ;
- relativement peu de résidences secondaires (5 %) ;
- une majorité de logements anciens (58 % avant la première réglementation thermique de 1975 dont 33% entre 1949 et 1974).

Le chauffage est largement majoritaire dans les consommations, à noter la part de l'électricité spécifique* qui est en croissance.

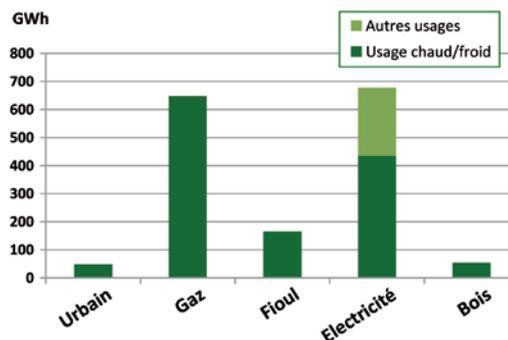
L'électricité (électricité spécifique et électricité à usage chaud/froid) est la source d'énergie la plus consommée avec 43%, suivie juste derrière par le gaz avec 41%.

Les émissions de GES de ce secteur sont issues principalement de l'usage du gaz.

Les différents usages consommateurs d'énergie dans le résidentiel



Répartition par source d'énergie des consommations du secteur résidentiel



(1) Ramenée au nombre d'habitants, la dépense énergétique liée aux transports s'élève à plus de 1 400 euros/hab !

(2) Soit 3,1 tCO2e/hab. avec transit et 1,9 tCO2e/hab. sans transit à comparer au facteur 4 tous secteurs confondus de 1,8 tCO2e/hab. !

L'impact énergie-climat des différents secteurs d'activités : transport et résidentiel au premier plan

►► Le tertiaire : prédominance de la branche santé et des autres services

Chiffres-clés

- 21,4 % de la consommation d'énergie du territoire
- 15,7 % des dépenses énergétiques totales
- 18 % des émissions de GES totales du territoire

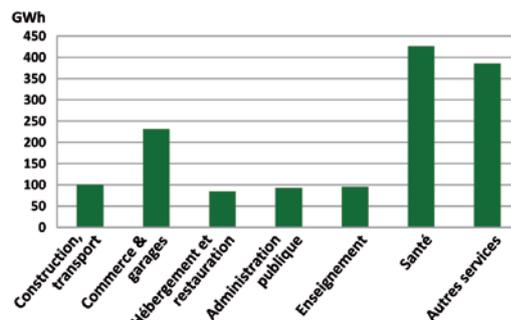
Le tertiaire regroupe ici l'ensemble des activités marchandes et de services, incluant les administrations.

- 62 749 emplois, soit 86 % des emplois du territoire.
- 62 % des emplois dans le commerce/transport, la santé et l'administration.

Le secteur de la santé est la première branche consommatrice du tertiaire (30 % du total) mais la catégorie «Autres services», qui regroupe une multitude d'activités très diversifiées (banques, assurances, activités immobilières, juridiques, comptables, d'architecture et d'ingénierie...), représente le deuxième poste de consommation (27 % du total).

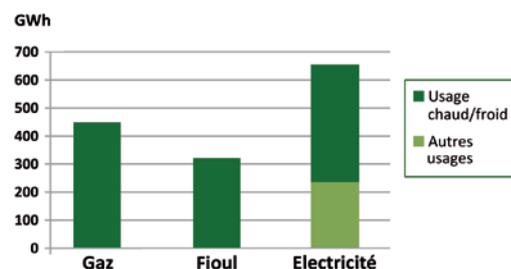
L'électricité est la source d'énergie la plus utilisée (46 %), suivie du gaz (31 %). L'électricité, produite en dehors du territoire, représente un poste important d'émissions indirectes. Elle est responsable de 30% des émissions de GES du secteur tertiaire.

Répartition par activité des consommations annuelles du secteur tertiaire

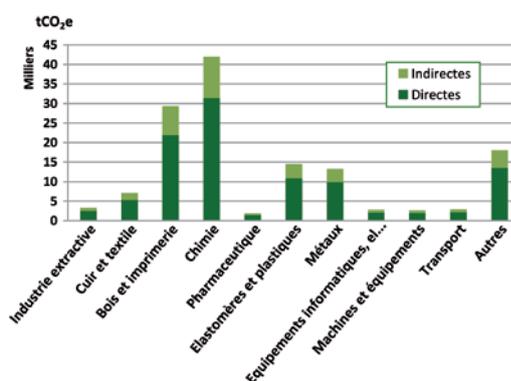


Nota : Les consommations d'énergie sont liées au nombre d'emplois par activité mais également au type d'activité, la santé étant par exemple énergivore (activité en continue). La répartition des émissions et des dépenses est relativement proche.

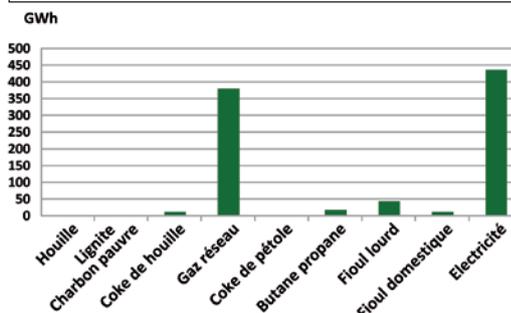
Répartition par source des consommations énergétiques du secteur industriel



Répartition par activité des émissions de GES du secteur industriel



Répartition par source des consommations énergétiques du secteur industriel



►► L'industrie : caractérisée par deux branches principales, la chimie et le bois/imprimerie

Chiffres-clés

- 13,6 % de la consommation d'énergie du territoire
- 5,6 % des dépenses énergétiques totales
- 9,4 % des émissions de GES du territoire

Ce secteur regroupe toutes les entreprises industrielles, dans des domaines très diversifiés : chimie, élastomères et plastiques, métaux, agroalimentaires et manufacturières.

- 3 677 emplois dans ce secteur sur le territoire, soit 11 % des actifs
- le domaine de la chimie est majoritaire avec 17 % des emplois.

Gaz et électricité totalisent à eux deux plus de 90 % des consommations énergétiques du secteur industriel.

Les secteurs de la chimie, du bois/imprimerie et dans une moindre mesure des autres industries sont responsables de l'émission de 59 % des GES.

Le gaz est la principale source d'émission de GES avec 64,5 %.

L'impact énergie-climat des différents secteurs d'activités : transport et résidentiel au premier plan

►► L'agriculture : des émissions de GES principalement dues à l'amendement des sols

Chiffres-clés

0,7 % de la consommation globale du territoire
0,7 % des dépenses énergétiques totales
3,3 % des émissions de GES totales du territoire

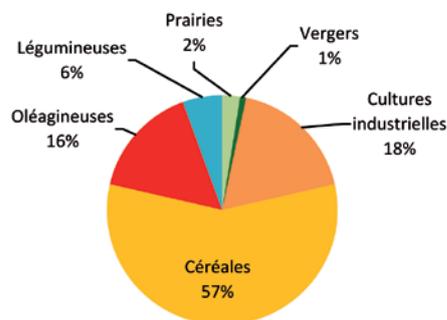
Ce secteur comptabilise l'ensemble des exploitations agricoles du territoire : céréalières, cultures spécialisées, exploitations laitières, élevage à viande, etc.

- L'agriculture occupe 30 % de la surface du territoire et représente seulement 1,1 % de l'emploi ;
- la part de l'élevage est très faible.

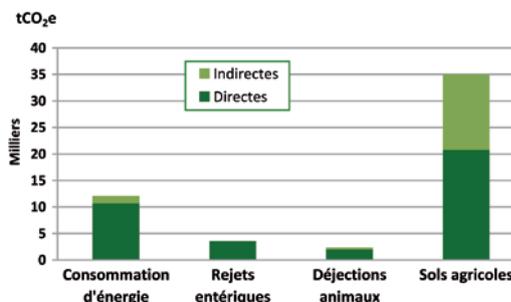
L'agriculture du territoire est dominée par les grandes cultures céréalières. 90% des consommations énergétiques sont réalisées par ces exploitations, 80% de la consommation étant liée à la mécanisation (carburant).

66 % des émissions de GES proviennent de l'amendement des sols agricoles (émissions de N₂O liées à l'épandage d'engrais). Les émissions liées aux cheptels (déjections, entériques) et aux sols pâturés sont très faibles sur le Parc. A noter tout de même l'importance de l'activité équine avec plus de 2 500 chevaux sur le pôle hippique de Chantilly.

Répartition des surfaces agricoles du territoire



Emissions de GES de l'agriculture du territoire



NOTA : La gestion des fumiers de cheval est un enjeu énergétique et logistique soulevé par les acteurs de la filière. Un projet de méthanisation, porté par la CUMA Sud Oise est en cours sur le territoire ; il permettrait la production de biogaz à partir des fumiers et la diminution des distances parcourues (pour traiter les fumiers) de 1 millions de km actuellement à 90 000 km.

Et le changement d'occupation des sols ?

Le bilan global indique un déstockage (émissions) de carbone lié à l'urbanisation des sols (moyenne annuelle entre 2000 et 2006, source Corine Land Cover). Ce secteur ne représente toutefois que 0,1 % des émissions totales du territoire, le changement d'occupation des sols restant limité sur le territoire, sur cette période.

►► La sylviculture : le rôle de puits de carbone de la forêt

Chiffres-clés

0,8 % de la consommation globale du territoire
0,8 % des dépenses énergétiques totales
5 % des émissions de GES du territoire évitées

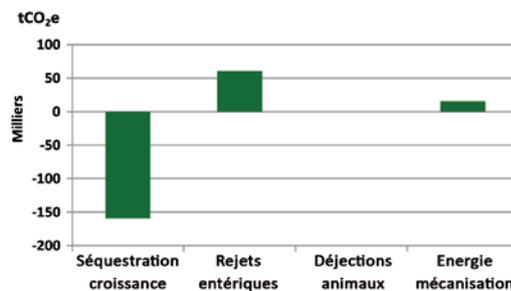
La forêt est fortement présente sur le territoire avec 30 400 ha.

Cette partie recense les émissions liées aux activités de la sylviculture mais prend aussi en compte la croissance des arbres qui absorbe du CO₂ et le séquestre dans leur biomasse.

4,8 % des GES du territoire sont émis par l'activité sylvicole – mécanisation ou combustion du bois d'industrie en fin de vie –, mais un peu plus de 150 000 tCO₂ sont séquestrés grâce à la photosynthèse, soit 9,8% des émissions de GES du territoire.

Le bilan global en termes d'émissions de GES est donc négatif : la forêt joue un rôle de puits de carbone.

Répartition et séquestration de GES du secteur de la sylviculture



L'impact énergie-climat des différents secteurs d'activités : transport et résidentiel au premier plan

► **Les déchets : part majoritaire de l'incinération dans l'émission de GES**

Chiffres-clés

- 0,3 % de la consommation globale du territoire
- 0,3 % des dépenses énergétiques totales
- 2 % des émissions de GES

Cette partie recense les consommations et les émissions liées à la gestion des déchets, ordures ménagères et assainissement. Selon les syndicats, le type de traitement des ordures ménagères résiduelles n'est pas identique :

- Principalement de l'incinération pour le SIGIDURS et le SMVO (88 % des communes) avec valorisation énergétique ;
- Principalement du compostage pour le Tri-Or (12 % des communes).

Les incinérateurs du SIGIDURS et du SMVO ne sont pas implantés sur le territoire, par contre le territoire comporte deux centres d'enfouissement techniques en activité et deux plateformes de compostage.

La majorité des émissions de GES sont dues à l'incinération et sont indirectes car en dehors du territoire. A noter que la gestion des eaux potable et usées représente tout de même 23 % des émissions de GES du secteur.

Répartition des émissions de GES du secteur des déchets

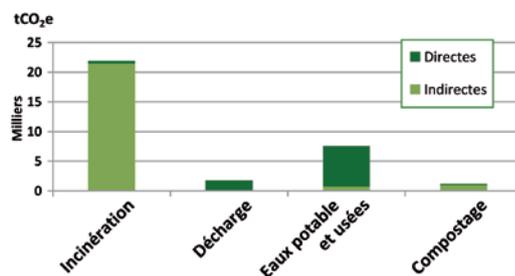


Photo : SMVO

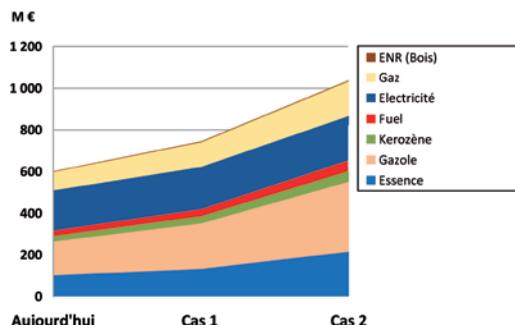
NOTA : L'incinération des déchets libère le carbone sous forme de CO₂, et la mise en décharge entraîne des réactions de dégradation qui émettent du méthane, gaz au fort PRG.

La vulnérabilité économique du territoire au coût de l'énergie

Le territoire a consommé plus de 6 600 GWh en 2007, dont 68 % sont d'origine fossile. Ce qui représente une dépense énergétique de plus de 600 millions d'euros.

On peut évaluer l'impact de la hausse des tarifs de l'énergie pour les années à venir selon deux scénarios. Le cas 1 correspond à une augmentation des coûts de 25 % par rapport à 2007, qui est le scénario de la commission européenne pour 2020. Le cas 2 correspond à une augmentation des coûts de 75 % par rapport à 2007, ce qui pourrait être le cas en 2050 si la tendance se poursuit.

Impact des variations du prix des énergies sur les dépenses énergétiques du territoire



► D'après ces deux scénarios, on voit que les dépenses énergétiques auraient un impact économique fort sur le territoire, dépassant le seuil de 1 milliard d'euros annuel dans le cas 2.

Quelle évolution en l'absence d'actions volontaristes ? Scénario tendanciel...

Les futures consommations énergétiques et émissions du Parc naturel régional Oise – Pays de France dépendront de nombreux paramètres, externes au territoire, comme le coût de l'énergie, mais aussi internes, comme les actions prises par les collectivités, les habitants, les entreprises...

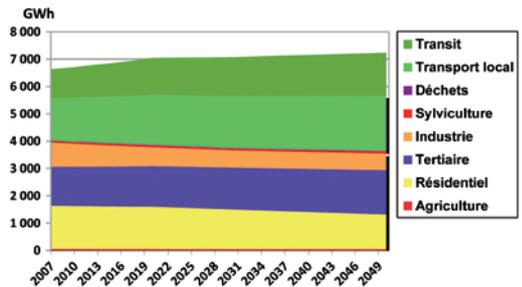
Que se passera-t-il si nous n'engageons pas d'actions volontaristes ?

Un scénario tendanciel a ainsi été réalisé basé sur l'hypothèse du simple respect de la réglementation française et de la poursuite des tendances actuelles de consommations énergétiques.

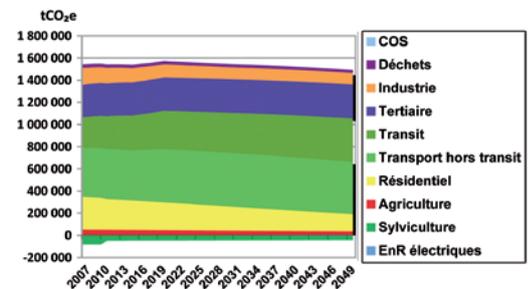
On constate à l'horizon 2020 une augmentation des consommations énergétiques de 6 % et de 10 % à l'horizon 2050. La part des ENR reste symbolique : 2,7 % en 2020, 3,1% en 2050. Les émissions de GES sont juste stabilisées alors qu'elles devraient être divisées par 4 !

Les objectifs tant européens des 3 x 20 que français du Facteur 4 sont loin d'être atteints.

Consommation globale par secteur des transports Scénario tendanciel



Emissions globales par secteur des transports Scénario tendanciel



Les impacts du changement climatique pour le territoire ?

AVERTISSEMENT :

les impacts du changement climatique ne sont pas déclinés localement aujourd'hui, d'importantes marges d'incertitudes subsistent. Des études ont en revanche été menées à l'échelle mondiale, nationale, voire régionale, et les déclinaisons plus locales procèdent par extrapolation.

► Impacts potentiels au niveau national

- Au niveau national, le changement climatique devrait se traduire par :
- une augmentation des températures moyennes ;
 - une augmentation des précipitations en hiver (surtout dans le Nord de la France) et une baisse de la pluviométrie en été ;
 - une raréfaction de l'enneigement et une diminution de la surface des glaciers ;
 - l'augmentation de phénomènes climatiques extrêmes : sécheresses, vagues de chaleurs, tempêtes, orages...



Photo : PNR OPF

Les impacts du changement climatique pour le territoire : que sera demain ?

► Impacts potentiels au niveau régional, pour le Parc

Le réchauffement climatique risque d'avoir pour conséquences de :

- diminuer la quantité disponible de la ressource en eau et dégrader sa qualité (risques de conflits d'usages en été, phénomène d'eutrophisation...)
- dégrader la qualité de l'air et la santé (pics d'ozone, maladies allergènes...)
- modifier les besoins en énergie (plus de climatisation en été, moins de chauffage en hiver)
- amplifier les risques naturels, déjà importants sur le territoire : inondations, coulées de boues, mouvement de terrains, feux de forêts...

Ces phénomènes globaux auront des impacts sectoriels sur la biodiversité, l'activité économique (notamment le tourisme avec une augmentation probable de l'affluence en forêt en période estivale), les transports, l'agriculture et le bâti.

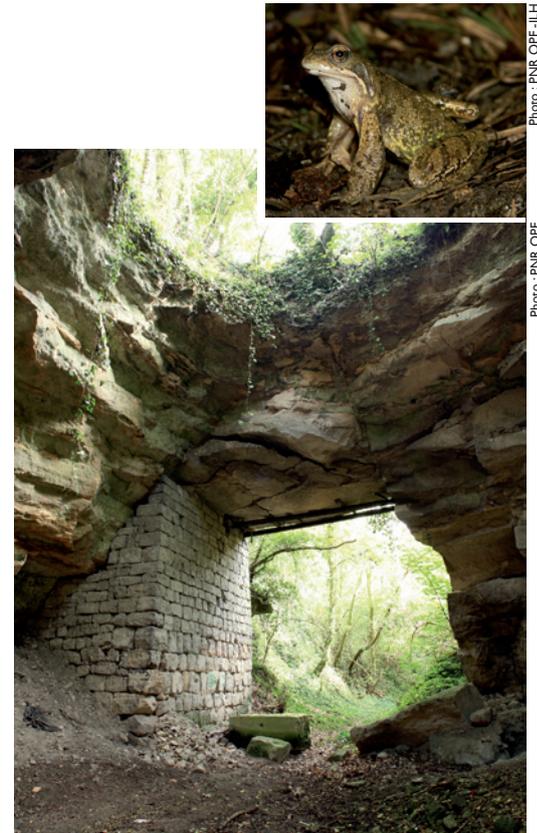
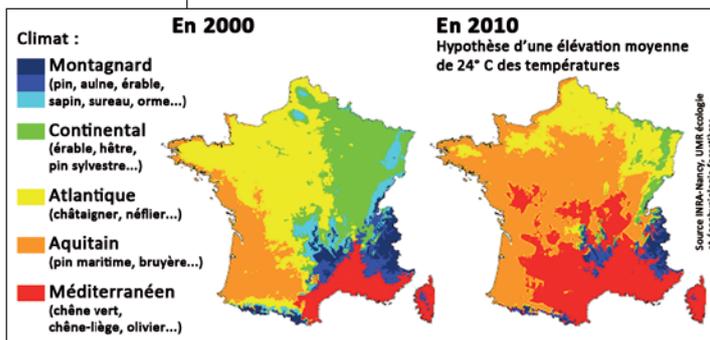


Photo : PNR OFF-JJLH



Photo : PNR OFF

Le territoire du PNR Oise - Pays de France abrite une grande diversité végétale et animale. Le changement climatique risque d'accroître la fragilité du milieu et d'avoir les impacts suivants :

- une perte de biodiversité générale, notamment aquatique provoquée par une baisse de la qualité des eaux ;
- une prolifération des espèces invasives (végétales et animales) et l'apparition de nouveaux insectes ravageurs au détriment des espèces endémiques ;
- un stress hydrique de la forêt : changement des aires de répartition des espèces (érable, hêtre, pin sylvestre, sapin, sureau et orme, pourraient complètement disparaître de la Picardie d'ici l'horizon 2100), feux de forêt ;
- une augmentation probable de la période de croissance et de végétation des arbres due à la hausse des températures en hiver ;
- une augmentation des phénomènes extrêmes provoquant la destruction de surfaces forestières et l'altération des corridors écologiques.

A RETENIR

Les impacts attendus peuvent être très variables d'un secteur à l'autre. De modérés, voire positifs pour le secteur agricole, ils pourraient s'avérer négatifs pour les industries, le secteur des transports et dans les milieux urbains. De manière générale, les impacts du changement climatique attendus sur le territoire correspondent à une amplification des problèmes déjà existants : augmentation des risques naturels, dégradation de la qualité de la ressource en eau, augmentation des espèces invasives...

Certes, des incertitudes subsistent, mais face à ces incertitudes, l'attitude pertinente est d'adopter des mesures « sans regret » qui sont bénéfiques dès aujourd'hui et utiles en soi, quelle que soient l'ampleur et la nature du changement climatique.

en conclusion



De nombreux déplacements domicile/travail, plus de 50% du parc résidentiel construit avant la première réglementation thermique, un secteur santé très consommateur d'énergie...

Le transport, le résidentiel et les activités tertiaires sont les trois secteurs les plus consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre du territoire du Parc. Par ailleurs le territoire se distingue par une production locale d'énergie, et en particulier d'énergies renouvelables, particulièrement faible. Sans actions volontaristes, autres que les actions réglementaires déjà envisagées à travers le Grenelle, le Parc n'arrivera pas à atteindre les objectifs du 3x20 et du facteur 4.

D'importants efforts sont donc à engager qui vont devoir être définis par les commissions de travail du Parc dans les prochains mois. Rappelons que ce plan d'actions qui reste à construire s'avère indispensable pour atténuer le changement climatique mais qu'il participera aussi à limiter l'impact des coûts de l'énergie pour les ménages et les acteurs économiques.

* Quelques notions et acronymes à connaître

Adaptation : désigne les actions visant à réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter à l'évolution du climat

Atténuation : désigne les actions visant à limiter l'ampleur du changement climatique en réduisant les émissions directes et indirectes de GES

Electricité spécifique : électricité utilisée pour l'électroménager, l'audiovisuel, le multimédia dont hors chauffage, eau chaude et cuisson.

ENR : énergie(s) renouvelable(s)

GES : gaz à effet de serre

GWh, MWh : unités de mesure de la production et de la consommation d'énergie, 1 GWh = 1 million de kWh, 1 MWh = 1 millier de kWh

PCET : Plan Climat Energie Territorial, projet territorial dont l'objectif est la lutte contre le changement climatique. Obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants au 31 décembre 2012, il vise deux objectifs : l'atténuation et l'adaptation.

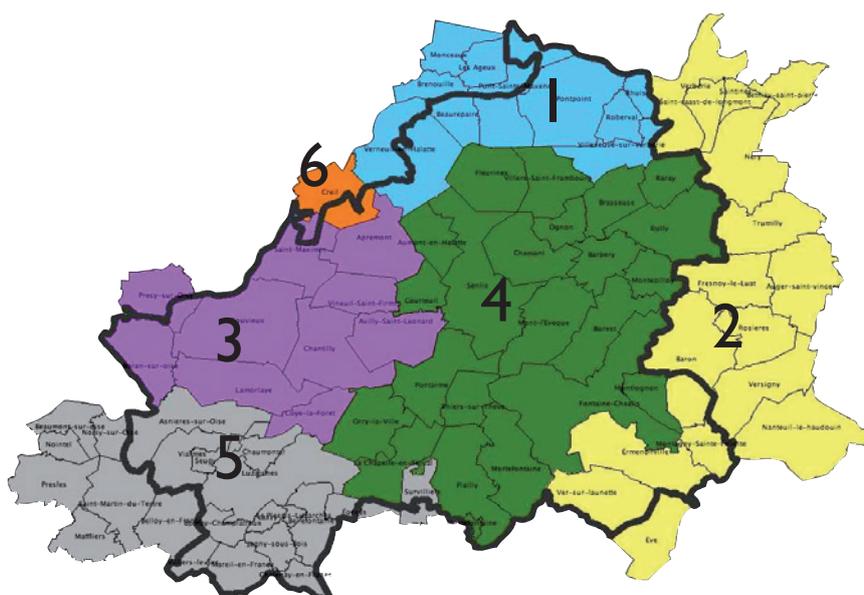
PRG : pouvoir de réchauffement global

tCO2e : tonnes équivalents CO2

SRCAE : Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie, ils sont obligatoires et leur objectif est de définir des orientations régionales, quantitatives et qualitatives, à l'horizon 2010 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques

Périmètre d'études et regroupement par secteur

	Nom du secteur	Intercommunalité ou communes	Population
1	Nord	CC des Pays d'Oise et d'Halatte (7 communes sur 17)	24 352
2	Est	CC du Pays de Valois (10 communes sur 62) CC de la Basse Automne (5 communes sur 6)	17 133
3	Ouest	CC de l'Aire Cantilienne (totalité) CC Pierre Sud Oise (1 commune sur 7) CC La Ruraloise (2 communes sur 6)	43 222
4	Centre	CC des Trois Forêts (totalité) CC Cœur Sud Oise (totalité) Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval, Plailly, Mortefontaine	33 667
5	Sud (Val d'Oise)	CC du Haut Val d'Oise (2 communes sur 6) CC Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (1 commune sur 7) CC Carnelle Pays de France (7 communes sur 10) CC du Pays de France (totalité) CC Roissy Porte de France (2 communes sur 12)	49 718
6	Creil	Ville de Creil	30 675
			198 767



Parc naturel régional Oise - Pays de France

Parc naturel régional Oise - Pays de France
Château de la Borne Blanche
48, rue d'Hérivaux - BP6
60560 Orry-la-Ville
Tel : 03 44 63 65 65 - Fax : (0)3 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.fr
www.parc-oise-paysdefrance.fr

